

LE GROUPEMENT FLO



JO DU 3 NOVEMBRE 1993

EN DATE DU 20 OCTOBRE 1993,
DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION

FRANCE LOTS ORGANISATION À LA PRÉFECTURE
DES DEUX-SÈVRES.

BUT DE L'ASSOCIATION

Favoriser par tous moyens à sa convenance l'échange d'informations professionnelles et générales, mettre en commun des moyens administratifs et commerciaux aux services directs et indirects de tous les Adhérents en vue d'optimiser l'exploitation personnelle de chaque Adhérent.



“ Le concept FLO ”

Innovation et Qualité
dans **6 métiers**
du transport
et de la logistique

Apporter une réponse économique innovante en matière de transport et de logistique en adaptant des solutions personnalisées répondant aux exigences nouvelles de qualité, de productivité, de réduction des coûts et de flexibilité. Tel est l'enjeu poursuivi par le Groupement Flo, et notamment sa commission "Offres et Services", chargée d'étudier les meilleures réponses aux cahiers des charges et appels d'offres des chargeurs.

La force de France Lots Organisation s'appuie aujourd'hui sur :

Une grande réactivité par la proximité de ses Adhérents avec les chargeurs, la mutualisation de moyens de communication performants (internet, intranet, EDI) et le principe d'un interlocuteur unique au service d'un chargeur.

Une offre sur le territoire national et sur la plupart des pays européens répartie en 6 métiers distincts du transport et de la logistique, les Flo Métiers.

Une forte capacité de résolution des questions les plus complexes de transport et de logistique, par l'implication, l'expérience et l'engagement de responsables de PME concevant des solutions dans une approche novatrice de coopération et d'action.

ETRE FLO, UN ESPRIT D'ENGAGEMENT

Tous les Adhérents du Groupement Flo s'engagent dans le respect éthique d'une charte de qualité. Devenant ainsi les maillons d'une chaîne logistique, ils accèdent à un ensemble d'outils et de moyens mutualisés, synonymes de qualité et de réactivité.

AU SERVICE DU CHARGEUR

La consultation du chargeur est prise en compte par un chef de projet, un des Adhérents du Groupement. Ce chef de projet est un dirigeant d'entreprise, implanté à proximité du chargeur, totalement responsabilisé et engagé à l'égard des autres Adhérents du Groupement.

EN TOUTE GARANTIE CONTRACTUELLE

Les Adhérents du Groupement sont engagés mutuellement à l'égard des offres formalisées à un chargeur. De même, le chef de projet engage sa responsabilité dans les réponses qu'il apporte. L'offre de FLO est ainsi très forte en termes de prise de responsabilité individuelle et de respect des engagements.



LA CHARTE DE L'EXPLOITANT

Tout Exploitant opérant dans une société Adhérente à FLO s'engage à :

COMMUNIQUER

" J'appelle et je me présente personnellement en tant que FLO. Je suis précis en annonçant mon véhicule, la place disponible et la prestation attendue. Si je le recharge sans attendre, je le signale aussitôt."

RESPECTER SES ENGAGEMENTS

" Je fais ce que nous nous sommes dit et je l'écris " (commande ou confirmation écrite, renvoi des fax etc. . .)

REMONTER LES INFORMATIONS

" J'anticipe et je préviens les personnes concernées pour toute modification de la prestation."

S'INTERDIRE DE RÉAFFRETER

" Je ne réaffrète pas les lots qui me sont confiés par FLO hormis dans le cas d'une relivraison sous condition d'en informer mon donneur d'ordres."

RESPECTER LE TARIF

" J'ai le réflexe FLO dans ma tarification. Je me sers des tarifs de référence FLO pour les dépannages" à chaque fois qu'ils ont été préalablement identifiés.

GARANTIR UNE PRESTATION DE QUALITÉ

" Si tu es FLO, je fais l'impossible pour t'aider, fais en autant pour moi. . ."